

LE CARILLON

N°
95

HEUGNES
Été 2019

Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	2-3
Festivités	4-5
Commune en photos	6-7
L'école et les chasseurs	8
Dates à retenir	9
Etat civil et « Il était une fois... »	10-11
Cavalcade	12

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

Mairie fermée du 15 au 22 juillet puis
du 19 août au 9 septembre

A la Une !

Le 17 août à partir de 18 h 30, concerts gratuits :



Fanfare « La Marmaille »



Blondin et la Bande de Terriens

Le Mot du Conseil Municipal

En ce début du mois de juillet, l'ensemble des huisseries (portes et fenêtres) de la maison des associations ont été changées. Resteront à effectuer en septembre les peintures des portes pour cette salle, la création de salles de bain et la rénovation des chambres de l'Auberge.

La semaine du 15 août sera riche en manifestations et émotions :

- le 14 les traditionnelles courses cyclistes du Grand Prix Fenioux (DN2) et le Triangle Berry Sud
- le 15 la 75^e cavalcade et le feu d'artifice
- le 17 la brocante, le festival Darc en Pays et le cinéma de plein air à la maison des associations.

Venez nombreux !

Bon été à tous et prenez soin de vous.

Sophie GUERIN

Nous aimons tous les animaux de compagnie, faites en sorte que ces articles de loi ne soient pas à appliquer par la municipalité !!!

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière », et l'article 1243 du Code civil prévoit ainsi que :

«Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».



COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Travaux à l'Auberge : étude des devis

En vue des travaux concernant la réfection/création de 3 salles de bain à l'Auberge, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise Godart 36240 Ecueillé pour la somme de 13 880.00 € HT et charge le Maire de faire procéder aux travaux à partir de septembre 2019.

Révision du loyer de l'Auberge

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser le montant du loyer de l'Auberge suite aux travaux de création/rénovation de chambres qui auront lieu à partir de septembre 2019 : augmentation de 150 € HT/mois soit un loyer de 850 € HT/mois (1 020 € TTC/mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette augmentation de 150 € HT/mois à compter du 1^{er} janvier 2020 si les travaux sont effectivement terminés.

Projet de création d'un kiosque et demande de FAR 2020

Il est proposé la réalisation d'un kiosque à musique sur la place Saint Martin.

Le Conseil Municipal, à voix 8 pour, 1 contre et 1 abstention, accepte le projet et autorise Le Maire à faire établir des devis de maçonnerie, ferronnerie et toiture et de solliciter une subvention dérogatoire au titre du FAR 2020.

Répartition du nombre de sièges des communes au sein du conseil de la communauté de communes Ecueillé – Valençay à compter de 2020

Les communes membres de la CCEV doivent donc se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : deux tiers au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant deux tiers de la population totale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, DECIDE de retenir l'accord local suivant :

Communes	Nombre de sièges
Valençay	7
Luçay-le-Mâle	4
Ecueillé	3
Villentrois – Faverolles-en-Berry	2
Pellevoisin	2
Lye	2
La Vernelle	2
Vicq-sur-Nahon	2
Heugnes	2
Veuil	2
Villegouin	1
Langé	1
Gehée	1
Fontguenand	1
Préaux	1
Jeu-Maloches	1
Selles-sur-Nahon	1
Frédille	1
<u>TOTAL</u>	<u>36</u>

Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 280 € à l'Association Familles Rurales La Ruche.



Union Cycliste de Châteauroux
Laboratoires FENIOUX

Organisée par
l'UNION CYCLISTE
DE CHÂTEAURoux -
LABORATOIRES FENIOUX

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME

Fenioux
multi-Sports
Nutrition Sportive

26^{ème} Grand Prix CHRISTIAN FENIOUX

«Souvenir Gilles MALARD»

Mercredi 14 AOÛT 2019

> Départ 12h - Heugnes 36180

Finale de la coupe de France des Clubs de DN2
22 équipes de division nationale 2



3^{ème} Catégories - Juniors - PC Open
Dames Juniors / Séniors

23^{ème} édition !! **7 JOURS**
7 COURSES

NOUVELLE FORMULE



Ceaulmont-les-Granges
Heugnes
Eguzon
Argenton/C
Mouhet
Celon
St-Gilles

TRIANGLE 2019 SUD BERRY

Mercredi **14** août

Mardi **20** août

Organisation de l' U. S. Argenton Cyclisme



SOUS L'ÉGIDE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Dances au pays

13 > 20

Août 2019



18h30
CONCERTS GRATUITS
AVEC LA FANFARE
LA MARMAILLE

VICOUX	13	17	HEUGNES
JOUR DE FÊTE	MAEDI	SAVEDI	BLONDIN ET LA BANDE DES TERRIENS
SAINTE-SÈVÈRE-SUR-INDRE	14	18	SAINT-PLANTAIRE
JOUR DE FÊTE	MERCREDI	DI MANCHE	BLONDIN ET LA BANDE DES TERRIENS
DIOT	15	19	LE PÈCHEREAU
PARIS BYZANCE	JEUDI	LUNDI	BAZAR ET BÉMOIS
RÉSERVE DE LA HAUTE-TOUCHE	16	20	ARDENTES
PARIS BYZANCE	VEDREDI	MAEDI	BAZAR ET BÉMOIS

www.dances-darc.com



www.abprod.com N° licences L 1-1065738 et L 3-1065737 Ne pas jeter sur la voie publique.

TRAIN TOURISTIQUE ET CINÉMA DE PLEIN AIR

Samedi 17 août 2019



*Un voyage en train,
Un pique-nique,
Un film ...*

VOYAGE en train « Ecueillé - Heugnes »
19 h : départ de la Gare d'Ecueillé

Arrivée à la Gare d'Heugnes :

PIQUE-NIQUE à apporter ou acheter sur place (10 €)
PROJECTION du film « LA BÊTE HUMAINE » à la nuit tombée.

Retour en train à Ecueillé

TARIFS Voyage et film : adulte 20 € / enfant 5 €
Projection du film seul : adulte 13 € / enfants gratuit

Réservations

Office du Tourisme Valençay
☎ 02 54 00 04 42
Office du Tourisme Ecueillé
☎ 02 54 40 26 37



La Bête Humaine

un film de Jean Renoir (1938) d'après le roman d'Emile Zola
avec Jean Gabin et Simone Simon. Durée : 1 h 50

La commune en photos



**Foire de Pentecôte
avec les artisans et les
Pellevoi'Zicos.**



**Assemblée générale de
l'amicale sportive de Heugnes
le dimanche 16 juin 2019 à la
salle des associations.**



**Kermesse du
RPI
Heugnes-
Pellevoisin
le 29 juin
dernier au
Foyer Rural
de
Pellevoisin.**



**A cette occasion, des
fleurs ont été offertes aux
enseignantes et au
personnel pour les
remercier.**



**Passage du Tour
Boischaut
Champagne Brenne
le dimanche 30 juin,
route d'Ecueillé.**

L'école de Heugnes

Le jeudi 4 Juillet 2019, les élèves de l'école d'Heugnes se sont rendus à la salle de la gare afin de partager un moment de convivialité autour de jeux de société avec les membres de l'association « les amis du jeudi ». Cet échange a permis la découverte de jeux de société ainsi que la création de liens entre générations. Ce moment, qui s'est terminé autour d'un goûter offert par l'association, fût très enrichissant et apprécié de tous. Cette belle expérience sera reconduite avec grand plaisir l'année prochaine.



Pour clôturer cette belle année scolaire, les élèves de l'école d'Heugnes ont partagé un délicieux repas préparé par Valérie le vendredi 5 Juillet 2019.



Société Communale des chasseurs de Heugnes

La société communale des chasseurs de Heugnes présidée par Michel GOILIER a tenu une réunion de bureau le 12 avril 2019.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré.

Le tarif des cartes sera pour la saison prochaine à :

- 85 € pour toutes les personnes physiques résidentes à titre principal ou secondaire dans la commune,
- 100 € pour les propriétaires d'au moins un hectare de terre,
- gratuit pour les personnes de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente sur la société
- et à 50 € pour les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année.

Une majoration de 10 € sera demandée à tous les sociétaires ne participant pas au nettoyage des allées dans les bois communaux qui aura lieu le samedi 31 août 2019 à 8h30.

L'assemblée générale de la société aura lieu le vendredi 30 août 2019 à 19h30 à la mairie de Heugnes. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées car il sera procédé à la vente des cartes de sociétaire à l'issue de l'assemblée, sinon une majoration de 10 € sera appliquée en dehors.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Michel GOILIER ; 1^{er} Vice-président : Denis TOZZINI ; 2^{ème} Vice-président : Bernard GARNIER ; Secrétaire : Joël GUILPAIN ; Trésorier : Francis LAY ; Secrétaire et Trésorier Adjoint : Jean-Louis KANATCHIAN ; Membres : Jean ASSAILLY, Raymond GODART, Jean-Claude LEBREUIL, Laurent LEBREUIL, Loïc LEBREUIL et Marc PROT ; Commissaire aux comptes : Michel RABIER.

Le Président,
Michel GOILIER

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : 02 54 39 01 85
Fax : 09 70 32 43 77
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr
Site internet : www.heugnes.fr

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22

E-mail:
mediatheque.pellevoisin@orange.fr
Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé :

02.54.40.59.10
E-mail :
mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi
de 15 h 00 - 18 h 00
Mercredi de 10 h 00- 12 h 00
et 15 h 00 - 18 h 00
Samedi de 9 h 00- 12 h 00

Mission Locale Jeunes :
02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR :	05 87 23 10 00
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
SAMU :	15
Accueil sans abri	115

Brigade de gendarmerie Écueillé

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et
le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.
Pour toute urgence, composer le 17

Bureau Familles Rurales:

02.54.39.09.27 Permanences :
- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à
12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à
Pellevoisin, 5 bis rue Jean
Giraudoux

Conciliateur de Justice :

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la
mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE

Horaires:
De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20
Dernière levée du courrier à 15 h

Ramassage des ordures ménagères:

Chaque vendredi matin (sauf jour férié
en semaine alors ramassage le samedi
matin).

Horaires de la déchetterie :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 00.

MSA : s'adresser à Valençay au
02.54.29.46.91

Permanences sociales :

Pour rencontrer une assistante sociale de
la DPDS, prendre rendez-vous au
02.54.00.18.99.

Transport de car l'Aile Bleue :

Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire
de l'Indre.

Dates à retenir ...

14 août: 26^{ème} Grand Prix Cycliste Christian FENIOUX à partir de 13h
15 août : 75^{ème} Cavalcade et son feu d'artifice
17 août : Brocante à Heugnes suivi du spectacle DARC au Pays
17 août : projection du film « La Bête Humaine » à la salle des associations
28 août : Commémoration à la stèle de la Butte à 17 heures
2 septembre : rentrée scolaire
21 septembre : challenge Crédit Agricole EDC Indre par le Vélo Club Châtillonnais

ETAT CIVIL

Naissance de Lily ERDEVEN le 2 juillet 2019
Décès de Madame Bernadette CHARNY le 22 juillet 2019



LA MAIRIE LOUE :

- Un appartement de 31 m² au 1^{er} étage sans ascenseur, cuisine, chambre, salle d'eau avec WC.
220€/mois - Libre de suite.

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

LE GARDON FRIT L'origine est inconnue.

LA GUILLEMOTERIE Probablement une possession du prieuré Guillemittier de l'Ordre des uillemites. C'était un prieuré de l'Ordre de Saint Guillaume, à l'origine des ermites de Guillemittes. Guillaume de Mallavalle fonda cet ordre en 1153, dans le cadre de la Réforme de Cluny, en Toscane.

Le pays Occitan était gouverné par une théocratie rattachée à l'Orient, puis en 800, au pontife romain, mais ayant conservé la législation des Assises de Sainte Radegonde.

En 1243, le pape Innocent IV publie un bulle « Incumbit nobis » dans laquelle, il demande à tous les ermites dans ses états de se rassembler sous un seul Ordre « Les Ermites de Saint Augustin » et sous la règle de Saint Augustin.

Saint Guillaume est un ermite suivant une règle très sévère de l'Ordre de Saint Augustin. Son biographe Alberto, regroupa les ascètes en communautés qu'une bulle du pape Alexandre IV reconnut comme « Ordre de Saint Guillaume » en 1250. La règle fut reconnue officiellement par Innocent III en 1211. Les Ermites de « Guillaume » ont donné le nom de « Guilles Mittes » ou « Guillemittes ».

Les « guillemittes » étaient très nombreux en Occitanie. Cependant, ils sont surtout connus pour l'implantation de leur couvent Rue du Temple à Paris.

A Noter : les Guillemittes étaient les moines d'ordre mendiant d'un ordre d'obédience augustin.

Ils étaient appelés aussi « guilles », « guillons », « guittons », « guillemins » ou encore « guillemets ». (Cf. Vauguyon, Chinon (37) ; Les Guillons ou Les Guittons, Buxeuil (86)).

Ils disparurent au XVII^{ème} siècle, mais on se souvient encore de leur couvent à Paris, Rue des Manteaux-Blancs et rue Guillemite. Notons que les « guilles » étaient vêtus de gris ou de noir et se sont établis dans un couvent de sœurs qui fut dissous pour « désordre » qui portaient autrefois l'habit blanc. De là vient l'expression populaire d'origine parisienne: L'habit ne fait pas le moine ! (Cf. La Miterie, Ferrière Larçon (37) ; Les Mittons, Sérigny (86) ; Sous Les Rochemittes, La Roche-Rigault (86) ; Les Guillemets, Louans (37) ; Les Guilleteaux, Chanceaux près Loches (37) ; Vauguyon, Chinon (37) ; Les Mitardières, Trogues (37) ; Les Eguillères, Luynes (37) ; Les Mittières, Les Hauts Mits, Genillé (37)).

Une motte est une butte de terre artificielle probablement construite par les moines. C'était d'abord l'habitation des ermites dans un « terrier » creusé dans la terre. Les logis désignent probablement les dortoirs en cellules et le réfectoire de moines cénobites. (Cf. La Butte Blanche, près des Chrétienneries, Paulmy (37) ; Le Terrier, Usseau (86) ; Les Hauts de Terrier, Les Ormes (86) ; Les Mottes, Colombiers (86) ; Les Buttes Blanches, Paulmy (37) ; Monceaux ou Mousseau, Les Ormes (86) ; La Motte près de La Jarrie, Lémeré (37) ; La Motte, Yzeures sur Creuse (37) ; La Motte près de La Blinière, Charnizay (37) ; La Motte près de l'Abbaye, Preuilly sur Claise (37) ; Les Mottes près de Bois-Meslin, Abilly (37) ; Les Mottes près de Galice, Sepmes (37) ; Le Mottet près de La Bretonnière, Loché sur Indrois (37) ; Les Départures de Gargantua ; Ligueil (37)).

Un moyen de défense, les habitants des alentours se réfugiaient en cas de menace sur le sommet de la Motte qui était fortifié. (Cf. La Motte, la Chapelle Blanche (37) ; La Motte, Charnizay (37); La Motte,

Nouans (54) ; La Motte, Petit Pressigny (37) ; La Motte, Saint Jean Saint Germain (37) ; La Motte, Yzeures sur Creuse (37) ; La Motte-Marcilly, Marcilly sur Vienne (37) ; Les Mottes, Abilly (37) ; Les Mottes, Colombiers (86) ; Gironde, Lencloître (86) ; Girodet, Esves le Moutier (37) ; La Mothe d'Usseau (Antonins), Usseau (86) ; La Motte de Grouing, Port de Piles (86) ; La Mothe de Launay, Mairé (86) ; La Motte du Château, Les Mottes, Nouâtre (37) ; La Motte-Marcilly, Marcilly sur Vienne (37) ; Carroy de la Mothe, Cussay (37)).

« Airies » ou la terminaison « érie » vient du francique et signifie la présence d'une garnison de 50 hommes armés de lances. Sous l'empire romain, une escouade était dix soldats romains armés de lances commandée par un Décurion.

C'est un hameau qui comptait 10 habitants signalé par M. Eugène Hubert en 1886.

LA PYRAMIDE C'est une dube d'abbaye de l'ordre de Tiran.

La Dube atteste de l'existence autrefois, d'une Abbaye disparue. Les « dubes » sont toujours des constructions circulaires de cinq mètres environ de diamètre, comportant huit entrées romanes fort bien décorées. Reposant sur huit faisceaux de trois colonnades, un clocher octogonal s'élève à une hauteur de trente mètres environ, chacune des pierres extérieurement étant couvertes d'ondulation d'écaillés en forme de vair. Dubreuil-chambardel en 1923, découvrit l'emplacement de deux « dubes », mais cette découverte ne fit pas sensation, loin de là. Ces buttes ne furent même pas fouillées. A Saint Remy sur Creuse (86), on en découvrit deux autres qui tombèrent également dans l'oubli n'offrant aucun attrait. Il en existe bien d'autres près d'Abbayes de l'ordre de Tiran.

Une « dube » est une construction de flèche de clocher couvrant un bassin. (Cf. La Dube, Beaulieu lès Loches (37) ; La Dube, Abbaye Saint Cyprien de Poitiers (86) ; La Dube, Leugny (86) ; La Dube d'argent, Neuilly le Brignon (37) ; La Pyramide, Heugnes (36)).

Cette majestueuse « dube » contient un bassin circulaire au rebord sculpté de soixante centimètres de hauteur et de deux mètres cinquante environ de diamètre. Ce curieux édifice servait aux moines pour la cérémonie du lavement des pieds, le jeudi saint, et à la toilette des morts. Cette construction était également un point de repère pour regagner l'Abbaye, les moines travaillant sur l'étendue du domaine qui s'étendait jusqu'à Buxeuil. La dube est mentionnée par deux lieudits de Terre "La Dube" et "Sur la Dube". Il s'agit probablement de « La Dube de L'Abbaye de Marchais Rond ».

Des pierres noyées dans la végétation attestent de son existence, ainsi que les relevés cadastraux de 1851. (Cf. La Dube, Marchais-Rond, Dangé Saint Romain (86) ; La Dube, Charnizay (37) ; La Dube, Beaulieu lès Loches (37) ; La Dube d'Argent, Neuilly le Brignon (37) ; Les Sept Dubes de l'Hospice des Hommes Saint Martin, Les Ormes (86) ; La Dube de Saint Cyprien, Poitiers (86) ; La Dube, Leugny (86) ; La Dube, Antogny le Tillac (37) ; Les Dubes, Thilouze (37) ; La Pyramide, Heugnes (36)).

LES TESNIERES C'est un fief.

Le « Tau » ou le « Thé » ou le « té » était le bâton de marche en forme de « T » de l'ermite égyptien Saint Antoine. Cet anachorète vécut en Haute Egypte dans la région de la Thébaïde. Il fut l'un des fondateurs de la vie monastique en Orient. Pendant son séjour dans le désert, il fut soumis à des tentations et à de nombreuses visions qui devinrent légendaires. Elles inspirèrent Flaubert et de nombreux artistes. Saint Antoine (Qeman (Haute Egypte) 251 - Qolzum 356) était toujours accompagné de son fidèle cochon qui est toujours représenté à son côté. (Cf. Le Té, Antran (86) ; Thou, Yzeures sur Creuse (37) ; Le Thou, Marigny-Marmande (37) ; La Taudière ou La Thuaudière ou La Théaudière, Oyré (86) ; Le Thouet, Savigny sous Faye (86) ; Le Moulin de Thuet, Chaveignes (37) ; La Fontaine du Thé ou Fontaine du Taï, Panzoult (37) ; Le Théray, Lémeré (37) ; Les Tesnières, Luzillé (37) ; Les Tesnières, Heugnes (36)).

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian.

HEUGNES

(près d'ECUEILLE 36)

14 Août 2019 à 13 h

26^e Grand PRIX CYCLISTE

« Christian FENIOUX »

Finale de la coupe de France de DN2

« Souvenir Gilles MALARD »

15 Août 2019

75^e CAVALCADE

Jour et Nuit, 16h et 22h30

Ses chars, ses musiques et fête foraine.

RESTAURATION A L'AUBERGE

23h FEU D'ARTIFICE RUGGIERI

BAL animé PAR CLODI SYSTEM

ENTREE GRATUITE

17 Août 2019

BROCANTE

7h à 18h

Emplacement gratuit / Restauration à l'Auberge

Renseignement au 06.08.02.08.46 / 06.89.21.85.88

18h : Spectacle DARC au Pays

20h: Cinéma de plein air à la gare



INPS : NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE